

Initiatives parlementaires

La motion a trait à la taxe de capitation imposée aux immigrants chinois au tournant du siècle. Le sujet est très sérieux parce qu'il met en lumière un certain nombre de questions sociales importantes qui suscitent de plus en plus de préoccupations.

Le député qui a présenté la motion et moi-même vivons dans une collectivité qui a la chance de compter une communauté chinoise forte et dynamique. La ville de Scarborough est rapidement en train de devenir un centre social, commercial et culturel pour les Canadiens d'origine chinoise et nous en sommes fiers.

De bien des façons, le Canada a profité du dur labeur des Sino-Canadiens qui ont construit, au propre autant qu'au figuré, une grande partie de notre pays.

Historiquement, le traitement réservé aux immigrants chinois est déplorable. C'est pourquoi le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a rencontré des représentants de la communauté sino-canadienne et a écouté leurs doléances. Leur proposition de réparation est sérieusement prise en considération. Je peux assurer le député et tous les autres députés que le ministre est très conscient de la gravité de la question. En outre, il tient toujours à s'occuper personnellement des questions d'injustice et d'intolérance raciale.

Dans quelques semaines seulement, nous fêterons ensemble la Fête du Canada. Le 1^{er} juillet est la journée où nous célébrons tous notre pays et notre patrimoine national commun. Le Canada est une nation de calibre international. Nous avons édifié un pays fort et prospère sur des fondations qui sont la liberté et l'indépendance.

Le gouvernement continue de raffermir cette base. Nos réalisations depuis 1984 attestent cet engagement.

La Loi sur le multiculturalisme canadien donne un cadre juridique à une vision du Canada qui intègre étroitement la justice, la diversité culturelle, l'égalité et l'unité nationale dans le tissu social. Le multiculturalisme va continuer de s'épanouir parce que le principe en est inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés.

• (1720)

La Loi sur l'équité en matière d'emploi établit des objectifs stricts en vue d'intensifier la participation de toutes les collectivités dans la fonction publique et dans les entreprises qui font affaire avec le gouvernement fédéral.

Nous avons réglé de manière efficace la question de la réparation des torts causés aux Canadiens d'origine japo-

naise. J'ajoute que le parti de mon collègue qui propose cette motion a négligé de le faire quand il était au pouvoir. Cette question de réparation nous a menés à établir la Fondation des relations raciales et l'Institut des langues patrimoniales. Nous créons un nouveau ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté que mon ami appuie aussi, je le sais. Nous avons constitué le premier comité parlementaire permanent du multiculturalisme.

Ces politiques s'adressent à tous les Canadiens, que leur patrimoine soit chinois ou autre. Bien sûr, les actes méprisables du passé comme l'impôt de capitation aux Chinois sont l'effet de l'ignorance et de la peur. La nature humaine se méfie de ce qui est différent. On combat l'ignorance par l'éducation. C'est exactement ce qu'accomplissent les politiques et programmes du gouvernement.

Par les associations d'éducateurs, on intègre une compréhension du multiculturalisme et des relations raciales aux programmes scolaires. Le gouvernement s'efforce par ailleurs d'harmoniser les relations entre les forces policières et les collectivités qu'elles protègent. On sensibilise le personnel aux différentes cultures et on essaie d'engager plus de recrues des minorités culturelles.

Il faut pour éliminer la discrimination raciale rechercher sérieusement des solutions efficaces. Il faut comprendre les causes du racisme pour l'enrayer. À cette fin, comme les députés le savent, le gouvernement a présenté le projet de loi C-63 sur la Fondation des relations raciales qui doit s'établir dans l'agglomération torontoise.

La fondation constituera une ressource nationale importante permettant de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination de la discrimination raciale. Je tiens à signaler que nous avons entendu aujourd'hui en comité des représentants des Nippo-Canadiens précisément sur cette question.

De même, notre Loi sur le multiculturalisme canadien engage les institutions fédérales à faire en sorte que les politiques et les programmes du gouvernement répondent aux besoins de tous les Canadiens. Les institutions fédérales lancent des ponts vers les communautés et assurent des services d'une manière qui les rende accessibles à tous.

Dans cet ordre d'idées, le gouvernement fédéral travaille en association avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux à éliminer le fléau de l'injustice et de la discrimination raciale. Des initiatives conjointes